

**TRAITÉ GÉNÉRAL  
DE  
DROIT MARITIME**

par

**René RODIÈRE**

Professeur de droit maritime à la Faculté de Droit  
de l'Université de Paris II  
Directeur de l'Institut de droit comparé de Paris

**LES GENS DE MER**

par

**Roger JAMBU-MERLIN**

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris II

**DALLOZ**

11, rue Soufflot, 75240 PARIS Cedex 05

**1978**



# TABLES DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

1. Le particularisme du personnel navigant. — 2. L'ancienneté de l'organisation professionnelle et sociale. — 3. L'évolution moderne. — 4. Plan de l'ouvrage.

## TITRE I

### LE STATUT PROFESSIONNEL DES MARINS

5. Objet et plan du titre I.

#### CHAPITRE I. — L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES MARITIMES .....

6. Plan du chapitre.

##### SECTION I. — L'organisation du service des affaires maritimes ..... 10

7. L'histoire de l'inscription maritime. — 8. L'administration centrale. — 9. Les échelons régionaux et locaux.

##### SECTION II. — Le personnel ..... 12

10. Les administrateurs des affaires maritimes. — 11. Le personnel subalterne. — 12. Les inspecteurs de la navigation et du travail maritime. — 13. Les médecins des gens de mer.

##### SECTION III. — Les fonctions du service des affaires maritimes ..... 14

14. Les fonctions étrangères au droit social maritime. — 15. Le service des affaires maritimes et le droit social maritime. — 16. Les législations étrangères.

#### CHAPITRE II. — LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT..... 17

17. Les problèmes.

##### SECTION I. — Les différentes catégories de personnel embarqué..... 17



§ 1. — <b>La hiérarchie</b> .....	17
18. Le principe. — 19. Officiers, maistrance et marins.	
§ 2. — <b>La spécialisation des tâches</b> .....	19
20. L'évolution.	
<b>SECTION II. — La définition du marin</b> .....	20
21. Le principe de l'unité.	
<b>SECTION III. — Les conditions mises à l'exercice de la profession de marin</b> .....	21
22. Les problèmes.	
§ 1. — <b>Les conditions générales</b> .....	21
23. L'embarquement permanent sur un navire français.	
§ 2. — <b>Le privilège de nationalité</b> .....	24
24. Les règles applicables d'après le droit interne français. —	
25. L'application des accords de coopération. — 26. L'influence du Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne. — 27. Les règles étrangères.	
<b>SECTION IV. — La formation professionnelle du personnel navigant</b> .....	28
28. Formation des officiers et formation des marins. — 29. Les principes. — 30. Les établissements et le personnel enseignant. — 31. La formation des officiers. — 32. La formation des marins. — 33. La formation sociale et la mobilité de l'emploi.	
<b>CHAPITRE III. — LE DROIT PÉNAL ET DISCIPLINAIRE</b> ...	32
34. Les principes généraux et l'histoire.	
<b>SECTION I. — Le droit pénal maritime</b> .....	34
§ 1. — <b>Le domaine d'application du droit pénal maritime</b> .....	34
35. Conflits internes et internationaux.	
A. — <i>Les conflits de lois internes</i> .....	34
36. Les infractions relevant du droit pénal maritime. — 37. Le cumul idéal d'infraction. — 38. Les personnes relevant du droit pénal maritime. — 39. Le lieu de l'infraction.	
B. — <i>Les conflits internationaux</i> .....	37
40. La complexité du problème. — 41. Les infractions purement territoriales. — 42. Les infractions fictivement territoriales et les infractions personnelles. — 43. Le cas particulier de l'abordage.	
§ 2. — <b>L'application des règles générales du droit pénal</b> ...	40
44. Les principes.	
A. — <i>L'infraction</i> .....	41
45. La définition des infractions et leur classement. — 46. La tentative.	
B. — <i>La peine</i> .....	41
47. L'échelle des peines. — 48. Les circonstances atténuantes et aggravantes. — 49. La récidive. — 50. Le sursis simple et le sursis avec mise à l'épreuve.	
§ 3. — <b>Les juridictions compétentes</b> .....	43
51. Les principes.	
A. — <i>La répartition des compétences</i> .....	43



52. La répartition entre juridictions de droit commun et tribunaux maritimes commerciaux. — 53. La compétence des tribunaux pour enfants. — 54. La compétence territoriale.	
B. — <i>Les tribunaux maritimes commerciaux</i> .....	44
55. La composition des tribunaux maritimes commerciaux. — 56. Le cas particulier de la pluralité de prévenus. — 57. L'implantation des tribunaux maritimes commerciaux.	
§ 4. — <b>La procédure</b> .....	47
A. — <i>La procédure devant les tribunaux maritimes commerciaux</i> .....	47
58. Les sources de la procédure. — 59. La constatation des infractions. — 60. L'enquête préliminaire. — 61. La conclusion de l'enquête préliminaire. — 62. Le cas particulier des délinquants mineurs. — 63. Le droit d'arrêt des navires étrangers. — 64. L'enquête nautique. — 65. L'instruction. — 66. Le jugement. — 67. Les voies de recours.	
B. — <i>La procédure devant les juridictions de droit commun</i> .....	55
68. La constatation, l'enquête préliminaire et l'instruction. — 69. Le rôle de l'administrateur des affaires maritimes dans l'engagement des poursuites. — 70. La constitution de partie civile. — 71. La procédure de jugement.	
§ 5. — <b>L'autorité de chose jugée des décisions des tribunaux maritimes commerciaux</b> .....	57
72. Les problèmes et les principes.	
A. — <i>L'autorité de la chose jugée au pénal</i> .....	58
73. Le problème et la solution.	
B. — <i>L'autorité de la chose jugée au civil</i> .....	58
74. Le principe de l'autorité de chose jugée au civil.	
<b>SECTION II. — Le droit disciplinaire de la marine marchande</b> .....	60
75. Les différents aspects du droit disciplinaire.	
§ 1. — <i>La discipline du navire</i> .....	60
76. Les règles fondamentales. — 77. Législations étrangères. — 78. Les suspensions et retraits de brevets.	
§ 2. — <b>La discipline de l'entreprise</b> .....	63
79. L'évolution du système.	

## TITRE II

## LE DROIT DU TRAVAIL MARITIME

INTRODUCTION.....	65
-------------------	----

80. Plan général. — 81. Les sources du droit du travail maritime. — 82. L'Organisation internationale du travail et la réglementation du travail maritime. — 83. Le rôle du Code du travail. — 84. Le personnel sédentaire des entreprises de navigation maritime. — 85. Les conflits de lois en matière de travail maritime.



<b>CHAPITRE I. — LE CONTRAT D'ENGAGEMENT MARITIME</b> .....	72
86. Définitions et plan.	
<b>SECTION I. — Le placement et l'embauchage</b> .....	73
87. L'évolution du problème. — 88. L'embauchage direct. — 89. L'intervention de l'Etat. — 90. Les organismes paritaires. — 91. Les priorités d'embauchage. — 92. Les interdictions ou restrictions d'embauchage.	
<b>SECTION II. — La nature du contrat</b> .....	77
93. Le contrat d'engagement est un contrat de travail. — 94. Le contrat d'engagement marque l'entrée dans la société de l'équipage. — 95. Le contrat d'engagement crée un lien avec le navire.	
<b>SECTION III. — La formation du contrat</b> .....	79
96. Les parties au contrat : le marin. — 97. Les parties au contrat : l'employeur. — 98. Forme et contenu du contrat. — 99. L'intervention de l'autorité maritime. — 100. Législations étrangères. — 101. Les contrats irréguliers.	
<b>SECTION IV. — La stabilisation et la titularisation du marin</b> ..	84
102. L'évolution vers la stabilisation. — 103. Le domaine d'application de la stabilisation. — 104. Le statut du marin stabilisé. — 105. La stabilisation des officiers des entreprises portuaires. — 106. La titularisation des officiers de la marine marchande. — 107. La stabilisation des officiers de la marine marchande. — 108. La stabilisation à l'étranger.	
<b>SECTION V. — La fin du contrat d'engagement</b> .....	88
109. La position du problème.	
Sous-Section I. — <b>La fin du contrat d'engagement dans le statut légal</b> .....	89
§ 1. — <b>Les règles applicables à l'équipage</b> .....	89
110. La transposition des règles du Code du travail.	
A. — <i>La fin du contrat d'engagement pour raisons étrangères à l'économie</i> .....	89
111. La distinction entre contrats à durée déterminée et indéterminée.	
a) <i>Les règles de droit commun</i> .....	90
112. Les événements qui mettent fin à tout contrat d'engagement. — 113. La prise, le naufrage et l'innavigabilité. — 114. La maladie ou la blessure du marin. — 115. La vente du navire. — 116. La cession de l'entreprise. — 117. La mise à la retraite. — 118. La résiliation du contrat d'engagement. — 119. Le congédiement du marin. — 120. L'exercice du droit de résiliation par le marin.	
b) <i>Le cas particulier du licenciement</i> .....	95
121. Champ d'application et terminologie. — 122. Les formes du licenciement. — 123. Les sanctions. — 124. Les conséquences du licenciement régulièrement prononcé.	
B. — <i>Le licenciement pour cause économique</i> .....	101



124-1. Licenciements individuels et collectifs. — 124-2. Droit comparé.	
§ 2. — <b>Les règles applicables au capitaine</b> .....	103
124-3. Le principe du libre congédiement. — 124-4. La vente du navire. — 124-5. Le congédiement du capitaine copropriétaire du navire.	
Sous-Section II. — <b>La fin du contrat d'engagement dans le droit conventionnel</b> .....	105
124-6. Les principes.	
A. — <i>Les règles conventionnelles générales</i> .....	105
124-7. Le délai-congé conventionnel. — 124-8. L'indemnité de licenciement.	
B. — <i>Le régime de licenciement des officiers et marins titularisés ou stabilisés</i> .....	106
124-9. Les textes de base. — 125. La démission. — 126. Le licenciement pour réduction d'activité. — 127. Le licenciement pour inaptitude physique. — 128. La révocation. — 129. La radiation résultant d'une décision administrative. — 130. Le décès. — 131. La limite d'âge.	
<b>SECTION VI. — La suspension du contrat d'engagement</b> ....	111
132. Les causes de suspension. — 134. Les suspensions pour activité sociale ou syndicale. — 135. Les congés sans solde. — 135. L'exécution des obligations militaires. — 135-1. La maladie.	
<b>CHAPITRE II. — LE MARIN DANS L'ENTREPRISE</b> .....	115
136. Généralités et plan.	
<b>SECTION I. — L'organisation et la durée du travail</b> .....	115
137. Plan.	
§ 1. — <b>Le régime particulier du travail et la répartition des effectifs</b> .....	116
138. Les problèmes. — 139. Les textes. — 140. Définitions. — 141. L'autorité responsable. — 142. Le nombre des bordées et quarts. — 143. L'effectif total de l'équipage. — 144. L'organisation du travail à la pêche.	
§ 2. — <b>La durée du travail</b> .....	123
145. Les principes. — 146. L'application. — 147. Le régime du travail des mousses et novices.	
§ 3. — <b>Le repos hebdomadaire et les jours fériés</b> .....	125
148. Les principes.	
§ 4. — <b>Les congés payés</b> .....	126
149. Réglementation. — 150. Le régime actuel des congés. — 151. Les congés particuliers.	
§ 5. — <b>Droit comparé</b> .....	128
152. Les législations étrangères.	
<b>SECTION II. — La rémunération du marin</b> .....	129
153. Régime légal et régime conventionnel.	
§ 1. — <b>Le régime légal</b> .....	129



A. — <i>Les divers modes de rémunération</i> . . . . .	129
154. Les principes. — 155. Le salaire au mois. — 156. Le salaire au voyage. — 157. Le salaire à la part. — 157-1 La rémunération des heures supplémentaires. — 158. Le salaire minimum de croissance. — 159. La rémunération mensuelle minimale.	
B. — <i>Le paiement des salaires</i> . . . . .	136
160. Plan. — 161. Le débiteur de la dette de salaire. — 162. Le régime des avances, acomptes et délégation. — 163. Le lieu et le moment de la liquidation et du paiement. — 164. La prescription de la dette de salaire.	
C. — <i>Les sûretés pour paiement des salaires</i> . . . . .	141
165. Plan. — 166. Le privilège du salarié. — 167. Le superprivilège du salarié. — 168. L'assurance salaires.	
D. — <i>Suspensions, rétentions et saisie des salaires</i> . . . . .	145
169. Suspension et rétention des salaires. — 170. Les dettes du marin, les saisies et cessions de salaires.	
E. — <i>L'intéressement et la participation</i> . . . . .	146
171. Rappel.	
§ 2. — <b>Les régimes conventionnels et statutaires</b> . . . . .	147
172. Principes. — 173. La rémunération du personnel d'exécution. — 174. La rémunération des officiers. — 175. Les accords d'entreprises.	
<b>SECTION III. — La protection du marin malade ou blessé</b> . . . . .	149
176. Le principe de l'obligation de l'armateur. — 177. Les accidents survenus aux marins non professionnels. — 178. Législations étrangères.	
§ 1. — <b>L'ouverture des droits du marin</b> . . . . .	151
179. Relations et accidents survenus à bord. — 180. Maladies survenues en cours d'escale. — 181. Accidents de trajet. — 182. Du cas des marins français embarqués sur navires étrangers.	
§ 2. — <b>Les prestations</b> . . . . .	157
183. Les prestations en espèces. — 184. Les prestations en nature. — 185. Le marin débarqué hors de France. — 186. La faute intentionnelle ou inexcusable.	
<b>SECTION IV. — La représentation du personnel dans l'entreprise</b> . . . . .	161
187. Plan. — 188. Législations étrangères.	
§ 1. — <b>Les comités d'entreprise</b> . . . . .	162
189. Législation. — 190. L'autorité de tutelle. — 191. La désignation des membres du comité. — 192. Le statut des membres du comité.	
§ 2. — <b>Les délégués de bord</b> . . . . .	166
193. Législation. — 194. Le nombre et la désignation des délégués. — 195. La durée et la cessation des fonctions. — 196. Les fonctions des délégués de bord.	
§ 3. — <b>Section syndicale et délégués syndicaux</b> . . . . .	170
197. L'applicabilité des textes à la marine marchande. — 198. L'application jurisprudentielle des textes.	
<b>SECTION V. — Les litiges individuels entre le marin et l'entreprise</b> . . . . .	172
199. Le particularisme du droit maritime en la matière.	



§ 1. — <b>Les litiges concernant les marins</b> .....	172
200. La compétence du tribunal d'instance et la procédure. —	
201. La compétence quant à l'objet. — 202. La compétence quant	
aux personnes. — 203. Prescription de l'action.	
§ 2. — <b>Les litiges concernant les capitaines</b> .....	175
204. La compétence du tribunal de commerce.	
<b>CHAPITRE III. — LES RELATIONS COLLECTIVES ENTRE</b>	
<b>MARINS ET EMPLOYEURS</b> .....	176
205. Plan	
<b>SECTION I. — Les syndicats</b> .....	176
206. Le principe du droit syndical. — 207. Les organisations	
syndicales. — 208. Le rôle des syndicats.	
<b>SECTION II. — Les conventions collectives</b> .....	177
209. L'adaptation du régime général à la marine marchande.	
— 210. Les principales conventions collectives maritimes. —	
211. Compétence judiciaire en cas de conflits portant sur les	
conventions collectives.	
<b>SECTION III. — Les conflits collectifs du travail</b> .....	180
212. Les conflits et leurs solutions.	
§ 1. — <b>La grève et le lock-out</b> .....	180
213. La licéité de la grève. — 214. L'étendue du droit de	
grève. — 214-1. Le lock-out. — 215. Législations étrangères.	
§ 2. — <b>Les solutions pacifiques des conflits collectifs</b> .....	184
216. Conciliation, arbitrage et médiation dans la marine mar-	
chande. — 217. La conciliation. — 218. L'arbitrage. — 219. La	
médiation. — 220. Les résultats des procédures de solution	
pacifique.	

## TITRE III

## LA SÉCURITÉ SOCIALE MARITIME

<b>INTRODUCTION</b> .....	189
221. Origines de la Sécurité sociale maritime. — 222. Le rôle	
de la législation du régime général de Sécurité sociale. — 223. La	
comparaison du régime général et du régime de l'E.N.I.M. —	
224. Domaine d'application international du régime français de	
Sécurité sociale maritime. — 225. Le régime de la Communauté	
économique européenne. — 226. Les régimes étrangers de Sé-	
curité sociale maritime.	
<b>CHAPITRE I. — ORGANISATION, FINANCEMENT ET</b>	
<b>CONTENTIEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE MARITIME</b> ..	199
227. Plan.	
<b>SECTION I. — L'Établissement national des Invalides de</b>	
<b>la Marine</b> .....	199
228. L'organisation de l'E.N.I.M.	



<b>SECTION II. — Le financement par cotisations</b> .....	200
229. Plan.	
§ 1. — <b>La détermination des cotisations</b> .....	201
230. Les services entraînant dette de cotisations. — 231. Le taux des cotisations.	
§ 2. — <b>Le recouvrement des cotisations</b> .....	202
232. Les modalités du paiement. — 233. Le privilège de l'E.N.I.M.	
<b>SECTION III. — L'équilibre financier de l'E.N.I.M.</b> .....	206
234. Le déficit de l'E.N.I.M. — 235. Les mesures de compensation financière.	
<b>SECTION IV. — Le contentieux de la Sécurité sociale maritime</b> .....	208
236. Les principes généraux. — 237. L'évolution législative et jurisprudentielle. — 238. La compétence en matière de recouvrement des cotisations. — 239. La compétence en matière de paiement des cotisations. — 240. La question de l'inaptitude à la navigation. — 241. L'expertise technique.	
 <b>CHAPITRE II. — L'ASSURANCE DES MARINS EN CAS D'ACCIDENT PROFESSIONNEL</b> .....	 215
242. Principes.	
<b>SECTION I. — La définition de l'accident professionnel</b> .....	215
243. L'accident professionnel proprement dit. — 244. Les accidents assimilés à l'accident professionnel.	
<b>SECTION II. — Les formalités de mise en oeuvre</b> .....	217
245. Constatation et déclaration de l'accident. — 246. Prise en charge par l'armateur ou par la Caisse.	
<b>SECTION III. — Les prestations en matière d'accident professionnel</b> .....	219
247. Plan.	
§ 1. — <b>Les prestations en nature</b> .....	219
248. Les prestations servies. — 249. Le contrôle médical.	
§ 2. — <b>Les prestations en espèces</b> .....	220
250. Le salaire de base. — 251. L'indemnité journalière. — 252. La pension d'accident professionnel. — 253. Le cumul des pensions. — 254. Les prestations en espèces versées aux ayants droit.	
<b>SECTION IV. — Les recours contre le tiers responsable</b> .....	225
255. Les principes généraux. — 256. Le recours de la victime contre le tiers responsable. — 257. La faute intentionnelle ou inexcusable. — 258. La notion de travail en commun. — 259. Le montant du recours de la victime contre le tiers responsable. — 260. Le recours de la Caisse contre le tiers responsable. — 261. L'action directe de la Caisse contre le tiers responsable.	



SECTION V. — <b>La prévention des accidents professionnels</b> . . . .	234
262. Les aspects particuliers du problème dans le monde maritime.	
<b>CHAPITRE III. — L'ASSURANCE-MALADIE ET MATERNITÉ DES MARINS ET DE LEURS FAMILLES</b> . . . . .	237
263. Le problème social.	
SECTION I. — <b>Les bénéficiaires de l'assurance-maladie, maternité</b> . . . . .	237
264. Les marins. — 265. Les familles des marins. — 266. L'assurance-maladie des retraités.	
SECTION II. — <b>Les prestations en nature</b> . . . . .	240
§ 1. — <b>La détermination des prestations</b> . . . . .	240
267. Les prestations en nature en assurance-maladie. — 268. Les prestations en nature en assurance-maternité.	
§ 2. — <b>Les conditions d'ouverture du droit aux prestations en nature</b> . . . . .	241
269. Le cas du marin tombé malade en cours de navigation. — 270. Le cas du marin tombé malade ou blessé hors de la navigation et de ses ayants droit. — 270-1. L'expiration du droit aux prestations.	
§ 3. — <b>Le remboursement des prestations en nature</b> . . . . .	244
271. Principe. — 272. Le cas du marin tombé malade en cours de navigation. — 273. Le cas du marin tombé malade ou blessé hors navigation et de ses ayants droit. — 274. Assurance-maternité.	
SECTION III. — <b>Les prestations en espèces</b> . . . . .	246
275. Principes. — 276. Les prestations en espèces d'assurance-maladie. — 277. Les prestations en espèces d'assurance-maternité.	
SECTION IV. — <b>Les recours contre les tiers</b> . . . . .	248
278. Principes et renvoi.	
<b>CHAPITRE IV. — L'ASSURANCE-INVALIDITÉ</b> . . . . .	250
279. Principes.	
SECTION I. — <b>Les conditions d'attribution de la pension d'invalidité</b> . . . . .	250
280. La définition de l'invalidité. — 281. Les conditions d'affiliation et de cotisation.	
SECTION II. — <b>Les prestations dues au marin invalide</b> . . . . .	251
282. Les prestations en nature. — 283. Les prestations en espèces. — 284. Le cumul des pensions	
SECTION III. — <b>Les droits de veuves et orphelins</b> . . . . .	254
285. Le principe de la pension de veuve ou d'orphelin. — 286. Les bénéficiaires. — 287. L'interprétation de l'article 49. —	



288. Le caractère maritime du risque. — 289. La nature de la maladie. — 290. La preuve.

**CHAPITRE V. — L'ASSURANCE-VIEILLESSE** ..... 259

291. Les textes.

**SECTION I. — Les bénéficiaires du régime des retraites** ..... 259

292. Le principe. — 293. Les exclusions.

**SECTION II. — Les différentes catégories de pensions** ..... 261

294. Plan. — 295. La pension d'ancienneté. — 296. La pension proportionnelle. — 297. La pension spéciale.

**SECTION III. — Les services ouvrant droit à pension** ..... 262

298. Le calcul des services.

**SECTION IV. — Le calcul du montant des pensions** ..... 264

299. La base de calcul. — 300. Le coefficient de multiplication du salaire forfaitaire. — 301. Les pensions de veuves. — 302. Les allocations proportionnelles de veuves. — 303. Les pensions d'orphelins.

**SECTION V. — Les règles d'attribution et de paiement** ..... 270

304. Les règles d'attribution. — 305. Les modes de paiement. — 306. Insaisissabilité et inaccessibilité.

**SECTION VI. — Les règles de cumul des pensions et traitements** ..... 272

307. Plan.

**§ 1. — Les cumuls de pensions** ..... 272

308. Le cumul entre pension de retraite et d'invalidité. Rappel. — 30. Le cumul entre pensions de retraite.

**§ 2. — Les cumuls de pensions et de traitements** ..... 275

310. Règles de cumul.

**Section VII. — Les prestations de vieillesse non-contributives** ..... 276

311. Principes. — 312. L'allocation aux vieux travailleurs salariés. — 313. L'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.

**CHAPITRE VI. — L'ALLOCATION-DÉCÈS** ..... 278

314. Le principe. — 314-1. Conditions d'attribution. — 315. Le calcul de l'allocation-décès.

**CHAPITRE VII. — LES PRESTATIONS ÉTRANGÈRES AU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'E.N.I.M.** ..... 280

316. Plan.

**SECTION I. — Les prestations familiales** ..... 280

317. Les principes d'assimilation. — 318. L'action sanitaire et sociale.



<b>SECTION II. — Autres types de protection sociale</b> .....	282
319. Les prestations de chômage. — 320. Les prestations d'aide sociale. — 321. Les régimes complémentaires.	

## APPENDICE

## LE RÉGIME SOCIAL DES DOCKERS

323. La situation particulière des dockers.

<b>CHAPITRE I. — LE DROIT DU TRAVAIL DES DOCKERS</b> . . .	286
324. Plan.	

<b>SECTION I. — La formation et la dissolution du contrat de travail</b> .....	286
--	-----

325. Le principe de l'intermittence.

§ 1. — <b>L'embauche des dockers.</b> .....	287
---	-----

326. Le principe. — 327. L'autorité responsable. — 328. Le classement et la priorité d'embauche des dockers. — 329. Le travail à la vacation.

§ 2. — <b>La dissolution du contrat de travail</b> .....	291
--	-----

330. Refus d'embauche ou licenciement.

<b>SECTION II. — Le régime du travail</b> .....	291
---	-----

331. Durée et exécution du travail. — 332. Les congés payés.

<b>SECTION III. — Le salaire.</b> .....	293
---	-----

333. Le salaire de base et les heures supplémentaires. — 334. Les suppléments de salaires. — 335. L'allocation complémentaire mensuelle. — 336. L'indemnité de garantie. — 337. La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

<b>SECTION IV. — La représentation du personnel</b> .....	296
---	-----

338. Les syndicats. — 339. Les délégués du personnel et les délégués syndicaux.

<b>CHAPITRE II. — LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DOCKERS</b> .....	297
---	-----

340. Le principe. — 341. Le calcul et la perception des cotisations. — 342. Les prestations d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse. — 343. Les prestations d'accidents du travail. — 344. La responsabilité du navire en cas d'accident du travail. — 345. La mise à la retraite anticipée. — 346. Les régimes complémentaires.

<b>ADDENDA</b> .....	301
----------------------	-----

<b>TABLE ALPHABÉTIQUE</b> .....	303
---------------------------------	-----

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	307
---------------------------------	-----